





#### République Française Département du PUY-DE-DÔME Canton de GERZAT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULNAT

Séance du 25 mars 2025

N°2025-13

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars 2025 à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

#### Présent(e)s : seize (16)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, M. PRADIER Éric, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, Mme MAHAUT Jessika.

#### Excusé(e)s ayant donné pouvoir : six (6)

Mme PIRONIN Maryse a donné pouvoir à Mme Catherine MATHEY; Mme ALAPETITE Nadine a donné pouvoir à Mme MANDON Christine; Mme CHETTOUH Aïcha a donné pouvoir à M. Didier THABEAU; M. LAZEWSKI René a donné pouvoir à M. FAGONT Alain; Mme GHESQUIERE Chantal a donné pouvoir à Mme CORREIA Sandra; Mme SOARES Maryse a donné pouvoir à Mme Françoise RÉVEILLOUX.

#### Absent(e)s: cinq (5)

M. BAYLE Dominique, M. ESPINASSE Philippe, M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.



ID: 063-216300194-20250325-202513-DE

#### Délibération 2025-13

#### Objet : Modification des tarifs du pôle culturel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement.

Vu la délibération n°2024-13 du Conseil Municipal d'Aulnat en date du 26 mars 2024 fixant les tarifs du pôle culturel,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 mars 2025,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour modifier et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

#### Entendu l'exposé du rapporteur,

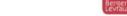
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

#### **DECIDE**

> De mettre à jour les tarifs du pôle culturel à compter du 1er septembre 2025 comme suit :

TARIFS ATELIERS CULTURELS											
* TARIF AULNAT ATELIER CULTUREL  * habitants : Aulnat, Bourdon, Fontvieille, Le Petit Noualhat, gendarmerie, station d'épuration et les enfants scolarisés dans les 2 groupes scolaires de la ville											
Rentrée 2025-2026											
ATELIER ARTS PLASTIQUES											
	TRANCHE DE TAI	€/trimestre		TRANCHE DE TARIFICATION		€/trimestre					
	ENFANT QF	0-300	11,01 €	TARIF EXTERIEUR	ENFANT QF	0-300	37,80 €				
	ENFANT QF	301-500	13,86 €		ENFANT QF	301-700	53,88 €				
*	ENFANT QF	501-700	15,75 €		ENFANT QF	>701	69,81 €				
NULNA	ENFANT QF ENFANT QF	701-900 901-1200	18,27 € 20,46 €		ADULTE (+18ans)		69,81 €				
TARIF AULNAT	ENFANT QF	1201-1400	22,83 €								
	ENFANT QF	>1401	25,20 €								
ADULTE (+18ans)			25,20 €								
L'appel des cotisations est effectué chaque trimestre (trim 1: Décembre/ trim 2: Mars/ trim 3: Juin).											

L'appel des cotisations est effectue chaque trimestre (trim 1: Décembre/ trim 2: Mars/ trim 3: Juin Les tarifs sont forfaitaires et prennent en compte la fermeture de l'établissement pendant les vacances scolaires



ID: 063-216300194-20250325-202513-DE

### TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

#### \* TARIF AULNAT ECOLE DE MUSIQUE

- \* habitants : Aulnat, Bourdon, Fontvieille, Le Petit Noualhat, gendarmerie, station d'épuration et les enfants scolarisés dans les 2 groupes scolaires de la ville
- \*Dans le cadre du projet de mutualisation des écoles de musique d'Aulnat, Lempdes et Pont du Château, les résidents des communes de Pont du Château et Lempdes bénéficient des conditions financières Aulnatoise pour venir suivre des cours non dispensés dans leur commune.

## Rentrée 2025-2026

CURSUS PRATIQUE COLLECTIVE (sans cours d'instrument)					CURSUS INSTRUMENTAL (INSTRUMENT+FM+PRATIQUE COLLECTIVE)				
TRANCHE DE TARIFICATION			€/trimestre	Т	RANCHE DE TA	ANCHE DE TARIFICATION			
TARIF AULNAT *	ENFANT QF	0-300	11,01 €		ENFANT QF	0-300	57,99 €		
	ENFANT QF	301-500	13,86 €	AT *	ENFANT QF	301-500	63,51 €		
	ENFANT QF	501-700	15,75 €		ENFANT QF	501-700	68,88€		
	ENFANT QF	701-900	18,27 €	FARIF AULNAT	ENFANT QF	701-900	79,71 €		
	ENFANT QF	901-1200	20,46 €	FA	ENFANT QF	901-1200	84,75 €		
	ENFANT QF	1201-1400	22,83 €	TAR	ENFANT QF	1201-1400	87,45 €		
	ENFANT QF	>1401	25,20 €		ENFANT QF	>1401	90,15 €		
	ADULTE (+18ans)		25,20 €		ADULTE (+18ans)		90,15 €		
œ œ									
TARIF	ENFANT	ENFANT		ARIF ERIEUR	ENFANT		208,02€		
TA	ADULTE		40,98 €	TARIF	ADULTE		208,02 €		

L'appel des cotisations est effectué chaque trimestre (trim 1:Décembre/ trim 2: Mars/ trim 3: Juin). Les tarifs sont forfaitaires et prennent en compte la fermeture de l'établissement pendant les vacances scolaires

Le Conseil Départemental du Puy de Dôme soutient l'enseignement musical dans tous les territoires

PUY-DOMI

1 and 1

- > De valider l'évolution des tarifs des activités susmentionnées telle que présentée dans les tableaux ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En mairie d'Aulnat, Le 25 mars 2025

Madame la secrétaire de séance, COUTANSON Pascale

Le Maire,
MANDON Christine

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID: 063-216300194-20250325-202513-DE

